



## Dispositif Imaginove Compétences - PROGRAMME DE FORMATION

### Dématérialisation des contenus : droit et fiscalité

Qualification de l'œuvre, titularité des droits, gestion des contrats et fiscalité

Les 25 et 26 mars 2010 -14h

**Organisme :** Imaginove    **Intervenants :** Maître Florence COTTIN-PERRAULT    **Lieu :** Villeurbanne  
Maître Jérôme LOISY    Pôle Pixel

**Public :** Dirigeant, DAF, responsable de projet, juriste, producteurs, éditeurs, développeurs, artistes...  
**Salarié, TNS, Indépendants, Auteurs, Intermittents**

#### Objectifs :

- Permettre aux producteurs, diffuseurs, développeurs, éditeur de maîtriser l'environnement juridique et fiscal d'une diffusion dématérialisées des œuvres et contenus
- Sécuriser ses ventes en ligne et intégrer les nouvelles réformes dans ses pratiques

#### Programme :

- Pourquoi le droit d'auteur est-il perçu comme un frein, ou comment gérer la question de la titularité des droits lorsque l'œuvre est créée en interne, acquise à un auteur externe voire étranger, ou issue de plusieurs auteurs ?
- Quelle loi appliquer aux divers contrats - entre l'éditeur et l'auteur, entre l'éditeur et le consommateur ?
- Quelles solutions en cas d'atteinte aux droits d'auteur : quelle loi, quelle juridiction ? Quel est l'apport de la loi « Hadopi » ?
- Quelle qualification pour l'œuvre dématérialisée ?
- Comment gérer sa fiscalité, en amont, lors de la production des contenus et, en aval, lors de leur distribution, que celle-ci soit opérée auprès d'autres professionnels (B to B) ou auprès des consommateurs finaux (B to C).
  - o En matière d'impôt sur les sociétés :
    - Est-il possible de bénéficier de mesures de faveur telles que certaines exonérations (jeunes entreprises innovantes) ou le crédit d'impôt recherche (CIR) : qu'est-ce que le CIR ? quelles dépenses peuvent y ouvrir droit ? qui peut et comment en bénéficier ?
    - Où sont imposés les bénéfices réalisés avec des clients étrangers ?...
  - o En matière de TVA, notamment en cas d'achat ou de vente de contenus dématérialisés ou autres prestations de services à l'étranger :
    - quelle TVA s'applique (TVA française ou étrangère) ?
    - quel est le redevable de la TVA (le fournisseur ou le client) ?
    - quelles mentions doivent figurer sur les factures (TVA ou HT/mention particulière d'exonération de taxe) ?
    - quelles formalités fiscales accomplir ? ...
  - o En matière de contribution économique territoriale : ce nouvel impôt (remplaçant la taxe professionnelle) est-il applicable et comment est-il calculé ?
- Comment procéder à la dématérialisation de la facturation et selon quelles normes fiscales ?

#### Coût par personne :

- 660 € Valeur initiale
- 330 € Financement Imaginove pour les Adhérents (ent. de moins de 20 salariés)
- = **330 € Solde entreprise\***

\* prise en charge possible dans le cadre de la FPC par l'OPCA de l'entreprise